Année 2021

Date : Février 2021

Rapport sur l'exercice des droits de vote

HSBC Assurances

PUBLIC

Rapport sur l'exercice des droits de vote

Année 2021

Introduction

HSBC Assurances Vie (France) est un investisseur de long terme qui, en tant que tel, contribue au financement de l'économie. Son objectif et sa responsabilité consistent à investir dans des projets visant à favoriser une croissance durable de l'économie, en particulier française.

La politique d'investissement responsable d'HSBC Assurances Vie (France) s'intègre pleinement dans la politique du Groupe au regard du financement responsable et de la transition énergétique, dont une de ses composantes essentielles est **l'engagement actionnarial**.

Cet actionnariat actif est réalisé par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France), dans le cadre d'un mandat.

La politique d'engagement d'HSBC Asset Management (France) est jalonnée en quatre étapes :

1/ **Analyse et recherche** : analyse ESG [1]fondamentale par émetteur et secteur ; identification de préoccupations potentielles sur des enjeux responsables tels que le changement climatique, la gouvernance d'entreprise, le recrutement, la pollution, les déchets, les ressources naturelles… ;

2/ **Dialogue avec les entreprises** : Rencontre avec les entreprises pour comprendre leurs problématiques sur des sujets liés aux enjeux ESG (le changement climatique, la sécurité de la main d'œuvre, la gouvernance…) ; soulever des questions et encourager les actions vertueuses pour l'environnement ; Demander des engagements permettant de répondre aux problématiques ; réunions de suivi avec les membres du conseil d'administration (suivi des problématiques, des progrès…)

3 / **Exercice des droits de vote** : communication des intentions de vote à ISS[2] dans le cadre de vote par procuration ou présence à certaines assemblées générales.

4 / **Intensification des initiatives** : dialogue et collaboration avec d'autres investisseurs, communication publique…

A travers ces actes, le dialogue actionnarial encourage les entreprises à adopter en particulier de meilleures pratiques dans la durée en termes d'enjeux ESG et de risque climat.

La politique détaillée est en libre accès sur le site internet de HSBC Asset Management (France) via https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/stewardship

[1] ESG : Environnementale, Sociale, Gouvernance

[2] ISS : Institutional Shareholders Services, INC : analyse les principes de vote, élabore les recommandations de vote spécifiques à HSBC

HSBC Assurances

PUBLIC

1- Organisation de l'exercice des droits de vote

Instruction et analyse des résolutions

HSBC Asset Management (France) a mis en place un comité gouvernement d'entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce comité. Le middle office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management (France) utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS[1], un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernance d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management (France) a défini des orientations et des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG[2], de l'OCDE[3], de l'AFEP[4]/MEDEF[5] et du UK CORPORATE GOVERNANCE CODE.[6]

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs sont examinées au cas par cas.

Périmètre d'exercice des droits de vote

HSBC Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de votes globaux, définie par le métier de la gestion d'actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies,
- des valeurs européennes pour lesquelles une politique de vote spécifique est utilisée.

[1] ISS : Institutional Shareholders Services, INC : analyse les principes de vote et élabore les recommandations de vote spécifiques à HSBC
[2] AFG : Association Française de la Gestion Financière
[3] OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
[4] AFEP : Association Française Des Entreprises Privées
[5] MEDEF : Mouvement des Entreprises de France
[6] UK CORPORATE GOVERNANCE CODE : code de bonnes pratiques de gouvernance des entreprises cotées au LONDON STOCK EXCHANGE

2- Impact de la Covid-19 sur les Assemblées Générales en 2021

- Après une année 2020 perturbée par la pandémie covid-19, en 2021 nous avons assisté à un quasi retour au calendrier usuel des assemblées générales qui se sont essentiellement tenues à distance. Par ailleurs, le marché a connu un regain des assemblées générales exceptionnelles pour traiter d'opérations spécifiques

- Participation quasiment stable par rapport aux années précédentes à 70,9%

- Plus de transparence sur les votes à 96,5% contre 93,4% en 2020

- Normalisation progressive de l'entrée en vigueur des règles de SRD II [1]avec moins de votes sur les plans de rémunération (souvent systèmes votés l'an passé et pluri-annuels) et plus de rapports sur les rémunérations (première fois en Autriche, au Danemark, en Finlande et en Suède).

- Pas de tendance générale sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur la rémunération des dirigeants. Les entreprises ont, d'une manière générale, adapté leur plan ou politique de rémunération suivant l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'entreprise. Sur les évolutions discrétionnaires, le taux d'opposition a progressé en raison principalement de l'insuffisance de justification. Ainsi, le taux d'opposition est passé en France de 16,8% contre 12,1% en 2020.

- En Europe, une quinzaine de sociétés ont présenté une résolution dénommée « say-on-climate[2] » contre une en 2020. Ces résolutions étaient précédemment présentées par des actionnaires et souvent contestées par le management.

[1] SRD II : DIRECTIVE II sur les droits des actionnaires

[2] Say On Climate : Le « Say on Climate » consiste à faire voter chaque année les actionnaires sur la politique climat des entreprises cotées.

HSBC Assurances

PUBLIC

3- Participations aux assemblées dans le cadre du Mandat Actions d'HSBC Assurances Vie (France).

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, la société HSBC Global Asset Management (France) a voté pour le compte du mandat Assurance-vie sur l'ensemble des 58 assemblées générales qui se sont déroulées au cours de cette période.

Les votes se sont concentrés essentiellement sur la France puis l'Allemagne.

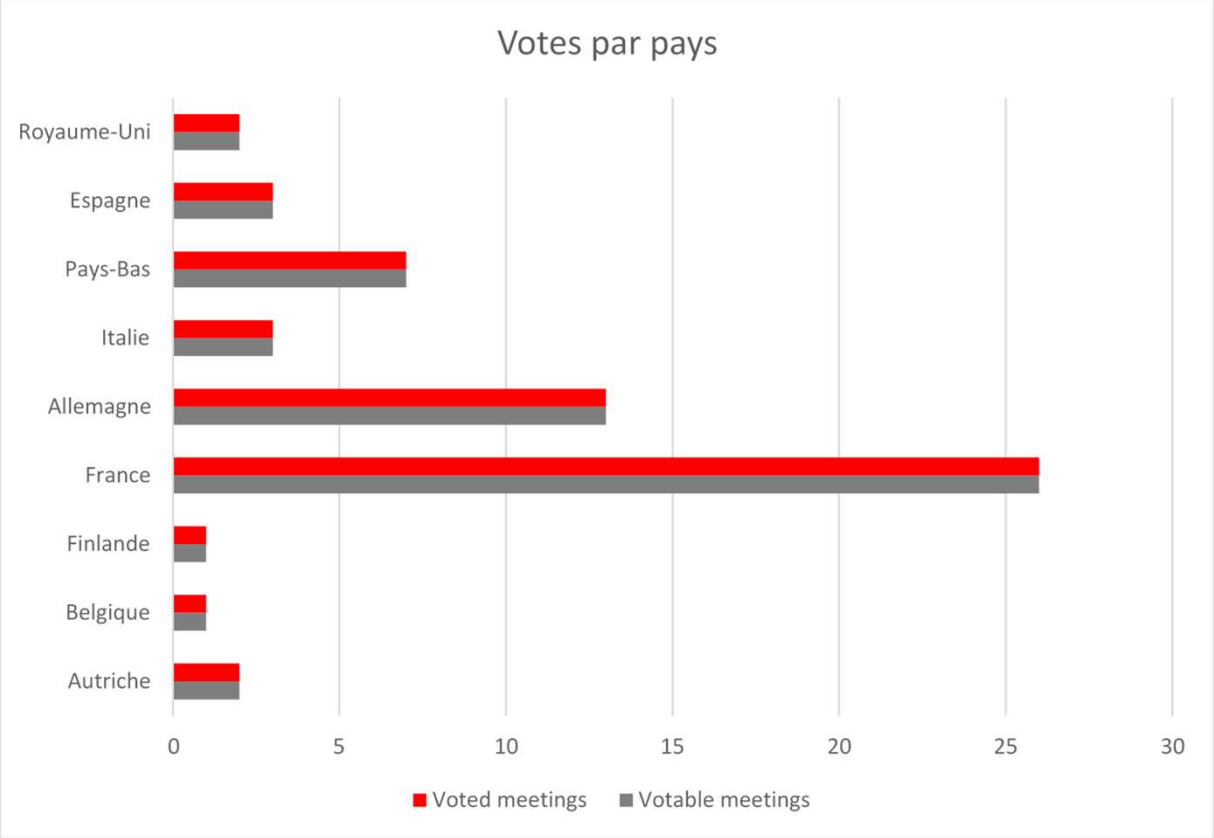

Sur l'année 2021, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 1 057 résolutions et voté contrairement aux recommandations du management sur 74 résolutions (7% des cas).

Voted meetings : nombre d'assemblées générales auxquelles HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France) a voté.

Votable meetings : nombre d'assemblées générales auxquelles peut voter HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)

PUBLIC

4- Motifs des votes « Contre »

Les votes d'oppositions aux recommandations des managements sont représentés dans les graphiques ci-dessous par typologie de résolutions.

En nombre de résolutions :

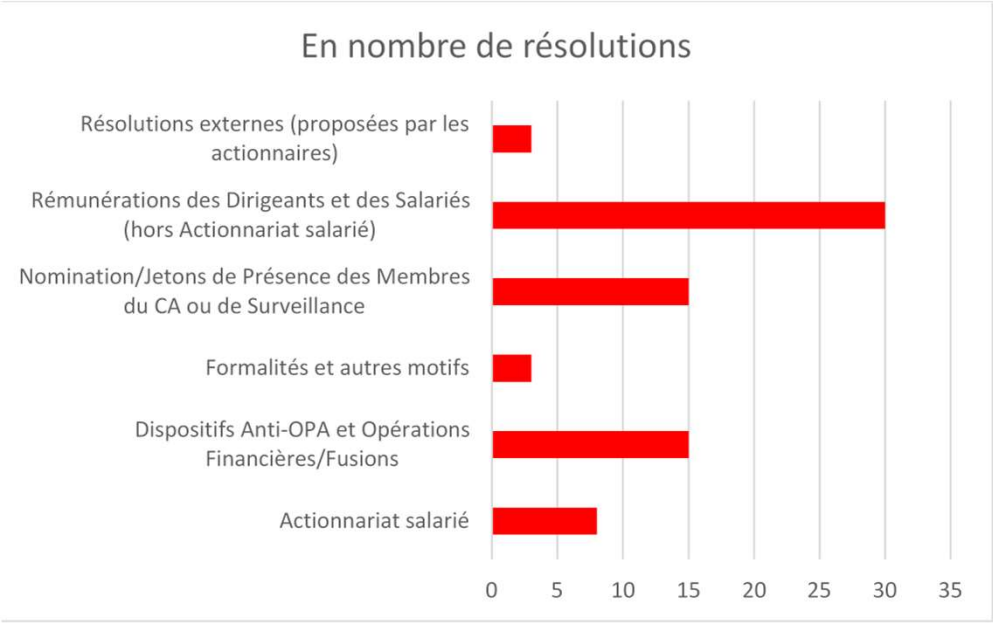

En pourcentage des résolutions :

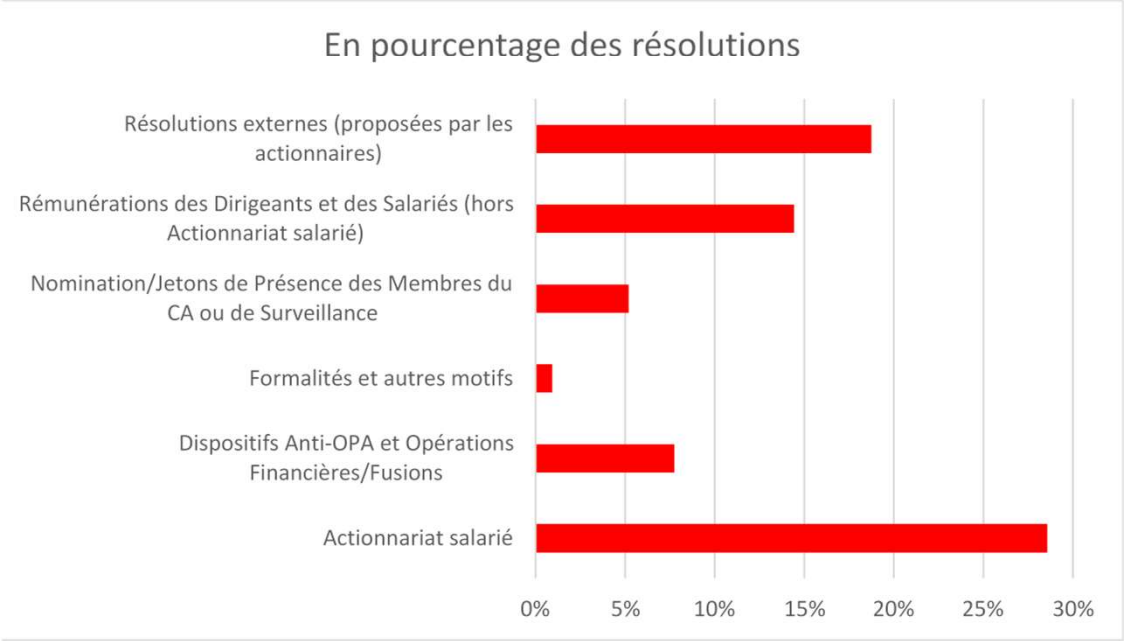

HSBC Assurances

PUBLIC

La rémunération des dirigeants et/ ou des administrateurs (Eléments de la rémunération, critères retenues pour la part variable, attribution d'actions gratuites, stock option, indemnité de départ…) :

Sur la période nous avons rejeté au total 14% des résolutions portant sur la rémunération des dirigeants.

Il s'agissait de résolutions portant sur des propositions de rémunérations aux dirigeants / administrateurs pour lesquelles nous ne disposions pas assez d'informations sur les montants des rémunérations ou de résolutions qui proposaient des rémunérations, soit sans cohérence avec les standards en cours dans le pays ou le secteur d'activité, soit sans critère de performance cohérent et quantifiable.
Nous considérons que la rémunération doit être fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de la performance relative du titre. Nous avons voté contre dès lors que ces conditions n'étaient pas remplies.

Opérations financières/fusions :

Nous avons rejeté 8% des résolutions portant sur ce sujet et notamment les résolutions portant sur des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription (DPS) et sans délai de priorité qui potentiellement cumulées entraineraient un risque de dilution excessif du capital et donc auraient un impact négatif pour les actionnaires ou pouvant être activées lors de périodes d'OPA[1].

La nomination d'administrateurs :

Il s'agit de résolutions portant sur la nomination d'administrateurs pour lesquels l'actionnaire ne dispose pas de biographie suffisamment détaillée ou la demande de renouvellement de mandats dont les administrateurs ont insuffisamment assisté aux conseils ou encore sur la nomination d'administrateurs non libres d'intérêt alors que le Conseil d'Administration est déjà considéré comme insuffisamment indépendant. Nous avons rejeté 5% des résolutions.

Actionnariat salarié :

Nous avons rejeté 29% des résolutions portant sur l'actionnariat salarié. Cela concerne principalement des augmentations de capital dédiées aux salariés. Les principales raisons de rejet en 2021 sont liées au taux de participation des salariés qui dépasserait 5% du capital et à la décote proposée aux salariés qui est supérieure au seuil des 20% de notre politique de vote.

[1] OPA : Offre Publique d'Achat

5- Récapitulatif de l'exercice des droits de vote

En conclusion, sur l'année 2021 HSBC Asset Management (France) a voté **1057 fois** pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France). Pour toutes les raisons évoquées dans la partie 4. Motifs des votes « Contre », HSBC Asset Management (France) a voté 74 fois (soit 7% du total des votes) contre les recommandations des représentants du management des sociétés détenues en portefeuille. En revanche, 93% des votes (soit 983 votes au total) ont été en faveur des décisions prises par les représentants du management des sociétés.

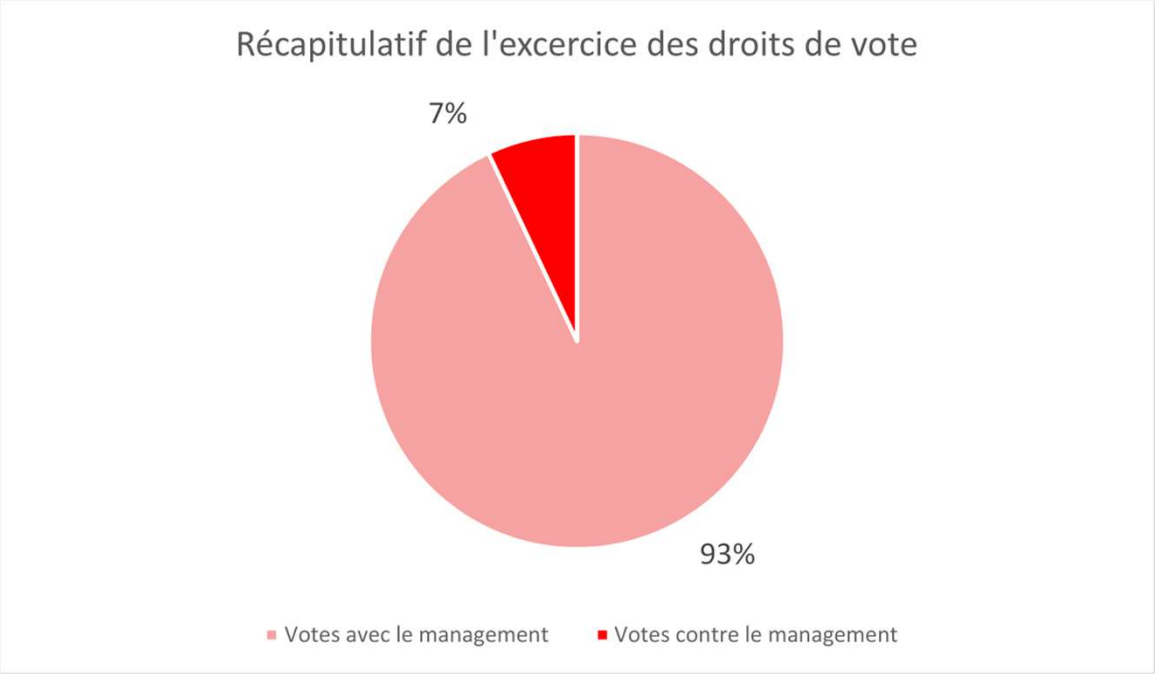

PUBLIC

Mentions Légales

HSBC Assurances Vie (France) – Entreprise régie par le Code des Assurances – S.A. au capital de 115.000.000 euros. SIREN 338 075 062 RCS Nanterre. Adresse postale : 38 Avenue Kléber 75116 Paris Cedex 08. Siège social : Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie

Document non contractuel, mis à jour le 10/03/2022

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Assurances Vie (France), 2022